



Extrait du procès verbal de l'appel conférence du 31 octobre 2006
Circuit International de Canot à Glace (CICG)

Session spéciale du conseil d'administration du Circuit International de Canot à Glace (CICG), tenue le 31 octobre 2006 par « courriel conférence » sous la présidence de Madame Anie Harvey.

Sont consultés pour cette demande :

- **Anie Harvey, présidente**
(déléguée de la Grande Traversée Casino de Charlevoix)
- **Pierre de Savoye, vice-président**
(délégué de la course de La banquise Portneuf Alcoa)
- **Jean Pelletier, administrateur**
(délégué de la Course en canot du Carnaval)
- Alain Dagneault, administrateur**
(délégué de l'ACCGQ)

Formant quorum,

#2006-10-31-1 : Appuis à l'ACCGQ pour ajouts d'éléments de sécurité lors des courses et des pratiques

Attendu que le CICG considère essentiel d'appliquer une sécurité optimale aux canotières et canotiers participant aux courses du circuit,

Attendu que l'ACCGQ se propose d'appliquer de façon rigoureuse des mesures de sécurité appropriées additionnelles,

Il est proposé par Pierre de Savoye, appuyé par Jean Pelletier, et résolu à l'unanimité, d'appuyer l'ACCGQ dans l'application de mesures additionnelles de sécurité appropriées pour les équipes de canot à glace participantes aux différentes courses du circuit, à savoir :

- a) obligation d'être en possession d'un radio maritime de type VHF afin d'être en contact direct avec les différentes ressources de sécurité ;
- b) inspection de conformité en sécurité d'après course pour un ou des canots de chaque catégorie, choisis aléatoirement, incluant l'équipage (VFI), un manquement pouvant entraîner une disqualification de l'équipe fautive.

Donné à l'Isle-aux-Coudres, le trente et unième jour d'octobre de l'an deux mille six.

Copie certifiée conforme par :

Anie Harvey

Présidente du Circuit International de Canot à Glace